

Conseil municipal du 20 décembre 2022

Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont celles de septembre 2022. Elles font état d'une population de 36'975 habitants, soit une augmentation de 355 personnes par rapport au nombre d'habitantes et habitants recensés en juin 2022, ce qui place Vernier au 5^e rang des villes romandes (devant La Chaux-de-Fonds).

Quant au chômage², la Commune comptait 777 chômeur-euse-s à fin novembre 2022 contre 773 à fin octobre 2022, soit une augmentation de 4 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 443 contre 413 à fin octobre 2022, soit une augmentation de 30 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'220 à fin novembre 2022 contre 1'186 à fin octobre 2022, soit une augmentation de 34 personnes.

2 Bus à haut niveau de service (BHNS)

La Commune se doit d'aménager certains axes afin d'accueillir les bus à haut niveau de service (BHNS), un jargon qui désigne des bus capables d'accueillir un nombre plus élevé de passagers sur des sites propres. Pour le dire autrement, il s'agit de bus qui rendent des services équivalents à ceux d'un tram.

Or, le Conseil administratif a été informé que la livraison de cette ligne serait retardée à 2026. Pire encore, le projet de plan d'action des transports publics 2025-2030, élaboré par l'Office des transports et de la circulation, prévoit une diminution des bus desservant la route de Peney.

Ces perspectives insatisfaisantes viennent s'ajouter à un certain nombre de constats peu agréables : de nombreux bus sont annulés, faute de conducteurs ; les cadences promises par le Canton, notamment en lien avec la livraison du quartier de l'Étang, ne sont pas tenues.

L'ensemble de ces éléments ont conduit le Conseil administratif à interpeller le Magistrat en charge des transports, M. Serge DAL BUSCO, pour demander des mesures d'urgence afin de corriger la situation et le futur.

3 Fin de l'éclairage des axes routiers cantonaux

Nous vous en avons informés : les autorités cantonales ont décidé à terme de ne plus éclairer le réseau routier cantonal. Un premier lot de tronçons est d'ores et déjà plongé dans le noir. Le Conseil administratif avait exprimé sa surprise face à des mesures prises sans réelle consultation. Force est de constater que cette mesure peut poser problème aux usagers, en particulier sur le pont Butin. Il a décidé d'interpeller le Conseiller d'État en charge afin de s'assurer qu'une évaluation rigoureuse serait faite aussi sous cet angle avant d'étendre les mesures et pour, cas échéant, aménager celles qui ont été prises.

4 Centre pour requérants mineurs non accompagnés (RMNA)

Le Tribunal fédéral, dans un arrêt du 24 novembre 2022, a rejeté les recours de voisins contre l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice qui, après le Tribunal de première

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

instance, avait confirmé l'autorisation de construire délivrée en faveur de l'Hospice général pour la réalisation du centre. Juridiquement, plus rien ne s'oppose au démarrage des travaux. Rappelons que l'Hospice général et les autorités cantonales concernées ont semblé répondre, au cours de l'instruction du dossier, aux exigences communales de limiter la capacité d'accueil et d'offrir aux mineurs présents un encadrement professionnel en phase avec leurs besoins.

5 Non aboutissement du référendum contre la DA 182 A – 22.09 approuvant un règlement interdisant la publicité commerciale

Par arrêté du 7 décembre 2022, le Conseil d'État a constaté le non-aboutissement du référendum. En effet, seules 1'633 signatures sur les 2'218 déposées étaient valables. Il y avait 64 signatures à double et 521 émanant de personnes non titulaires des droits politiques dans la Commune. Or, il en fallait 1'912.

Compte tenu du référendum initié, du nombre de signatures déposées et de la date potentielle de votation, il n'était pas possible de mettre en place l'ensemble du dispositif permettant l'exécution du règlement au 1^{er} janvier 2023. Le Conseil administratif a donc décidé de prolonger le contrat liant la Commune à la SGA au 30 juin 2023.

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec ces communications, qui toutefois ne seraient pas complètes si elles ne comprenaient pas l'expression de mes meilleurs vœux à l'orée des fêtes de fin d'année, vœux que je vous adresse ainsi qu'à l'ensemble des membres du Bureau et des Conseillères et Conseillers municipaux. Mesdames et Messieurs, notre monde est hélas affecté par de nombreux maux : puisse l'année 2023 nous offrir des perspectives d'espoir et de lumière !